

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Séance publique du 07/04/2016

Procès-verbal

L'an deux mille seize et le sept avril, le Conseil Municipal d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie annexe d'AIX-EN-OTHE, sous la présidence de Monsieur Yves FOURNIER, Maire d'AIX-VILLEMAUR-PÂLIS.

Étaient présents : Mesdames Mme. Sylviane BAILLY, Sophie BLANCHIN, Séverine BROQUET, Brigitte CARLIER, Stéphanie MARCHAND, Maude FROTTIER, Edith L'HOSTE, Sophie LONGUET, Marie-Brigitte THIBORD, Béatrice TRUTAT,

Messieurs Camille BOLLON, Roland BROQUET, Gérard BOULET, Christian BOUSARD, Didier DESPREZ, Alain DROUET, Claude DUCARD, Marc FOURNIER, Yves FOURNIER, Florent GAUROIS, Pascal GUYON, Pascal GYSELINCK, Bertrand LANE, Jean-Pierre LOGA, Didier MASIERO, Pascal RANC, Jean-Marie ROLLO, Marc-Antoine SABOURET,

Absents ayant donné procuration : Mme. Béatrice JEANN à Mme. Séverine BROQUET, Mme. Marie-Line LOPES à Mme. Sylviane BAILLY, Mme. Agnès POUARD à M. Marc-Antoine SABOURET, M. Philippe PROT à M. Claude DUCARD, Mme. Mireille PAYEN à Mme. Béatrice TRUTAT, M. Michel BOUTIN à M. Christian BOUSARD, M. Bernard SADY à M. Pascal RANC, M. Jérôme FAUCONNET à M. Marc FOURNIER, M. Gérard DUPUIS à M. Roland BROQUET, M. Jean-Pierre CLAISSE à Mme. Marie-Brigitte THIBORD,

Absent : Mme. Sonia BAUDOIN, M. Lionel BLANCHET, M. Philippe BOUDIN, M. Reynald CARLOT, Mme. Céline COLLOMBAR, Mme. Sylviane LEBRUN, M. Frédéric MEUNIER, M. Hubert PROT, Mme. Laurence VINCENT

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 49

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 28

Nombre de votants : 38

Ouverture de la séance : 19h00

Mme. Béatrice TRUTAT a été désigné secrétaire de séance par le conseil municipal.

M. le Maire a ensuite rappelé l'ordre du jour aux membres du Conseil Municipal à savoir :

-Affectation du résultat du compte administratif 2015 au budget primitif 2016 : commune, service des eaux, assainissement, lotissement la Madeleine,

-Durée des amortissements du budget principal et budgets relevant des instructions comptables M14 et M4,

-Vote des taux des contributions directes,

- Vote du budget primitif 2016 : commune, service des eaux, assainissement, lotissement la Madeleine,
- Emprunts (station d'épuration, centre de loisirs sans hébergement),
- Garantie d'emprunt,
- Adhésion CNAS.

Adoption de l'ordre du jour :

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

Adopté à l'unanimité

1) Approbation du compte rendu de la séance précédente :

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance précédente et acte des corrections à apporter à la délibération n°2016-012 relative à la constitution des commissions municipales.

2) Affectation du résultat du compte administratif 2015 au budget primitif 2016 : commune.

Compte tenu des comptes administratifs 2015 adoptés par les conseils municipaux des communes historiques, le Conseil Municipal, Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A-Solde d'exécution d'investissement 2015 :

-dépenses 001 : 515 867.12€

-recettes 001 : 0.00€

B-Solde des restes à réaliser 2015 :

-investissement :

-dépenses : 1 174 414.00€

-recettes : 1 517 470.00€

-fonctionnement : 0.00€

C- Besoin de financement : 172 811.12€

D-Résultat de fonctionnement 2015 :

-résultat à affecter : 421 048.81€

E-Affectation :

-affectation en réserves (R1068) : 172 812.00€

-report en fonctionnement (R002) : 248 237.00€

3) Affectation du résultat du compte administratif 2015 au budget primitif 2016 : assainissement.

Compte tenu du compte administratif 2015 adopté par le Conseil Municipal, ce dernier, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A-Solde d'exécution d'investissement 2015 :

-dépenses 001 : 0.00€
-recettes 001 : 125 741.00€

B-Solde des restes à réaliser 2015 :

-investissement :
-dépenses : 2 200 000.00€
-recettes : 2 183 877.00€

-fonctionnement : 0.00€

C- Solde d'investissement : + 109 618.00€

Besoin de financement : 0.00€

D-Résultat de fonctionnement 2015 :

-résultat de l'exercice : -10 179.64€
-résultat antérieur reporté : 184 976.12€
-résultat à affecter : 174 796.48€

E-Affectation :

-report en fonctionnement (R002) : 174 796.00€

4) Affectation du résultat du compte administratif 2015 au budget primitif 2016 : service des eaux

Compte tenu du compte administratif 2015 adopté par le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A-Solde d'exécution d'investissement 2015 :

-dépenses 001 : 0.00€
-recettes 001 : 84 212.09€

B-Solde des restes à réaliser 2015 :

-investissement :
-dépenses : 100 000.00€
-recettes : 100 000.00€

-fonctionnement : 0.00€

C-Besoin de financement : 0.00€

D-Résultat de fonctionnement 2015 :

-résultat de l'exercice : -20 082.91€

-résultat antérieur reporté : 260 265.04€
-résultat à affecter : 240 182.13€

E-Affectation :

-report en fonctionnement (R002) : 240 182.00€

5) Affectation du résultat du compte administratif 2015 au budget primitif 2016 :
lotissement la Madeleine

Compte tenu du compte administratif 2015 adopté par le Conseil Municipal, le Conseil Municipal, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015, décide à l'unanimité d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

A-Solde d'exécution d'investissement 2015 :

-dépenses 001 : 0.00€
-recettes 001 : 0.00€

B-Solde des restes à réaliser 2015 :

-investissement :
-dépenses : 0.00€
-recettes : 0.00€

-fonctionnement : 0.00€

C- Solde d'investissement : 0.00€

Besoin de financement : 0.00€

D-Résultat de fonctionnement 2015 :

-résultat de l'exercice : - 5 262.80€
-résultat antérieur reporté : 11 639.33€
-résultat à affecter 6 376.53€

E-Affectation :

-report en fonctionnement (R002) : 6 376.00€

6) Durée des amortissements :

Monsieur le Maire rappelle que la commune d'AIX VILLEMAUR PALIS désormais classée dans la strate de population supérieure à 3500 habitants est tenue d'amortir leurs immobilisations.

Monsieur le Maire propose les durées d'amortissement suivantes :

BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS RELEVANT DE L'INSTRUCTION COMPTABLE M14 :

Biens	Durées d'amortissement (années)	Barème indicatif M14 fixant les durées d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	2	2
Immobilisations corporelles		
Voitures	10	5 à 10 ans
Camions et véhicules industriels	8	4 à 8 ans
Mobilier	15	10 à 15 ans
Matériel de bureau électrique ou électronique	10	5 à 10 ans
Matériel informatique	5	2 à 5 ans
Matériels classiques	15	6 à 15 ans
Coffre-fort	30	20 à 30 ans
Installations et appareils de chauffage	20	10 à 20 ans
Appareils de levage-ascenseurs	30	20 à 30 ans
Appareils de laboratoire	10	5 à 10 ans
Equipements de garages et ateliers	15	10 à 15 ans
Equipements des cuisines	15	10 à 15 ans
Equipements sportifs	15	10 à 15 ans
Installations de voirie	30	20 à 30 ans
Plantations	20	15 à 20 ans
Autres agencements et aménagements de terrains	30	15 à 30 ans
Bâtiments légers, abris	15	10 à 15 ans
Agencements et aménagements de bâtiment, installations électriques et téléphoniques	20	15 à 20 ans
Biens de faible valeur : inférieur à 500.00€	1	1

BUDGET M4 ASSAINISSEMENT

L'instruction budgétaire M4 précise les obligations en matière d'amortissement. Elle permet à la collectivité de fixer librement les durées d'amortissement de ses immobilisations à l'intérieur de limites indicatives précisées par l'instruction budgétaire comptable M4.

BUDGET ANNEXE SERVICE DES EAUX

Biens	Durées d'amortissement (années)	Barème indicatif M14 fixant les durées d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	2	2
Frais d'études non suivis de réalisation	5	5
Immobilisations corporelles		
Bâtiments et installation de génie civil	40	De 30 à 40 ans
Bâtiments divers	40	40 ans
Réseaux des canalisations pour adduction d'eau	50	50 ans
Branchements d'eau	30	30 ans
Aménagements pour la protection des ressources	30	30 ans
Agencements et aménagements divers	40	De 10 à 40 ans
Installations électromécaniques	10	De 5 à 10 ans
Outillage et matériel d'exploitation	15	De 5 à 15 ans
Matériel de TP et transport	12	De 5 à 12 ans
Mobilier	15	De 10 à 15 ans
Matériel de bureau	10	De 5 à 10 ans
Biens de faible valeur : inférieur à 500.00€	1	1

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT

Biens	Durées d'amortissement (années)	Barème indicatif M14 fixant les durées d'amortissement
Immobilisations incorporelles		
Logiciels	2	2
Frais d'études non suivis de réalisation	5	5
Immobilisations corporelles		
Station d'épuration- génie civil	30	30 ans
Station d'épuration- équipement	30	De 10 à 30 ans
Bâtiments divers	40	40 ans
Réseaux des canalisations pour adduction d'assainissement	50	50 ans
Branchements d'assainissement au réseau	50	50 ans

Outillage et matériel d'exploitation	15	De 5 à 15 ans
Matériel de TP et transport	12	De 5 à 12 ans
Mobilier	15	De 10 à 15 ans
Matériel de bureau	10	De 5 à 10 ans
Biens de faible valeur : inférieur à 500.00€	1	1

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité:

-DIT que les immobilisations au regard e la législation en vigueur seront amorties selon les durées d'amortissement telles que précisées dans les tableaux présentés ci-dessus ;

-APPLIQUE, pour les immobilisations ne figurant pas dans les tableaux ci-dessus, la durée d'amortissement maximale autorisées par l'instruction comptable à laquelle se rattache l'acquisition ;

-FIXE à 500€ pour prix unitaire TTC, le seuil en deçà duquel un bien doit être considéré de faible valeur et faire l'objet d'un amortissement en une seule fois au taux de 100% ;

-PRECISE que les amortissements seront calculées selon la méthode de l'amortissement linéaire sans recourir à la règle du prorata temporis pour les budgets relevant de l'instruction comptable M14 et prorata temporis pour le budget relevant de l'instruction comptable M4 ;

-APPLIQUE ces conditions d'amortissement aux acquisitions qui interviendront à compter du 01/01/2016.

7) Vote des taux des contributions directes :

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de déterminer les taux d'imposition locaux pour l'exercice 2016.

Il propose en conséquence aux membres du Conseil Municipal d'approuver les taux d'imposition suivants au titre de l'année 2016 :

AIX EN OTHE	2015	2016
Taxe d'habitation	21.19%	21.19%
Taxe foncière bâtie	20.42%	20.42%
Taxe foncière non bâtie	26.02%	26.02%
Cotisation foncière des entreprises	16.68%	16.68%

VILLEMAUR SUR VANNE	2015	2016
Taxe d'habitation	17.98%	17.98%
Taxe foncière bâtie	17.71%	17.71%
Taxe foncière non bâtie	17.89%	17.89%
Cotisation foncière des entreprises	12.64%	12.64%

PALIS	2015	2016
Taxe d'habitation	19.49%	19.49%
Taxe foncière bâtie	19.00%	19.00%
Taxe foncière non bâtie	18.24%	18.24%
Cotisation foncière des entreprises	16.16%	16.16%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de:

-fixer ainsi qu'il suit les taux d'imposition directe communale pour l'exercice 2016, taux qui seront reportés sur l'état 1259 COM :

AIX EN OTHE	2015	2016
Taxe d'habitation	21.19%	21.19%
Taxe foncière bâtie	20.42%	20.42%
Taxe foncière non bâtie	26.02%	26.02%
Cotisation foncière des entreprises	16.68%	16.68%

VILLEMAUR SUR VANNE	2015	2016
Taxe d'habitation	17.98%	17.98%
Taxe foncière bâtie	17.71%	17.71%
Taxe foncière non bâtie	17.89%	17.89%
Cotisation foncière des entreprises	12.64%	12.64%

PALIS	2015	2016
Taxe d'habitation	19.49%	19.49%
Taxe foncière bâtie	19.00%	19.00%
Taxe foncière non bâtie	18.24%	18.24%
Cotisation foncière des entreprises	16.16%	16.16%

-et de donner pleins pouvoirs à Monsieur le Maire, en tant que personne responsable, pour signer les états 1259 COM.

8) Approbation du budget primitif 2016 : commune

Vu le débat d'orientation budgétaire du 01/03/2016,

Vu l'avis de la commission des finances du 31/03/2016,

Vu le projet de budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 commune arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement avec les chapitres d'opérations d'équipement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	3 665 613.00 €	3 665 613.00 €
Section d'investissement	4 894 563.00€	4 894 563.00€
TOTAL	8 560 176.00 €	8 560 176.00€

9) Approbation du budget primitif 2016 : assainissement

Vu le débat d'orientation budgétaire du 01/03/2016,
Vu l'avis de la commission des finances du 31/03/2016,
Vu le projet de budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 assainissement arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans les chapitres d'opérations d'équipement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	394 558.00 €	394 558.00 €
Section d'investissement	2 462 572.00€	2 462 572.00€
TOTAL	2 857 130.00 €	2 857 130.00 €

10) Approbation du budget primitif 2016 : service des eaux

Vu le débat d'orientation budgétaire du 01/03/2016,
Vu l'avis de la commission des finances du 31/03/2016,
Vu le projet de budget primitif 2016,

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 service des eaux arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans les chapitres d'opérations d'équipement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	444 820.00 €	444 820.00 €
Section d'investissement	343 420.00€	343 420.00€
TOTAL	788 240.00€	788 240.00€

11) Approbation du budget primitif 2016 : lotissement la Madeleine

Vu le débat d'orientation budgétaire du 01/03/2016,
Vu l'avis de la commission des finances du 31/03/2016,
Vu le projet de budget primitif 2016,

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le budget primitif 2016 lotissement la Madeleine arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement sans les chapitres d'opérations d'équipement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	256 878.00€	256 878.00€
Section d'investissement	250 502.00€	250 502.00€
TOTAL	507 380.00€	507 380.00€

12) Tarification eau 2016 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,
Le Conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité de fixer le prix de l'eau à 1.00 € TTCm3 (un euro) et ce, au titre de l'année 2016.

Les conditions de facturation sont les suivantes:

- Facturation des m3 réellement consommés ;
- Abonnement d'un montant de 14€ (quatorze euros) par foyer.

13) Redevance assainissement 2016

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2224-1,
Le Conseil Municipal, après délibéré, décide à l'unanimité de fixer le montant de la redevance assainissement à 1.20 € TTC/m3 (un euro et vingt centimes) et ce, au titre de l'année 2016.

Les conditions de facturation sont les suivantes:

- Facturation des m3 réellement consommés ;
- Abonnement d'un montant de 44€ (quarante-quatre euros) par foyer.

14) Frais de scolarité communes extérieures 2015-2016

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la somme à mettre en recouvrement à titre de participation aux frais de scolarité pour l'année 2015/2016 comme suit:

Pour les communes n'ayant pas d'école publique :

- **1 357€** par enfant scolarisé en Maternelle
- **600€** par enfant scolarisé en Primaire

Classe de CLIS :

- **193€** par enfant pour les communes concernées

Pour les communes hors communauté de communes dotées d'un établissement scolaire :

- **244€** par enfant scolarisé à Aix en Othe.

15) Emprunt : station d'épuration

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 500 000.00 euros pour financer les travaux de reconstruction de la station d'épuration.

Plusieurs organismes de crédit ont été sollicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

1) retenir la proposition du Crédit Agricole Champagne-Bourgogne s'établissant comme suit :

- montant du prêt : 500 000.00 euros,
- durée : 30 ans,
- type de taux : taux fixe 1.80%,
- rythme des échéances : annuelle,
- amortissement progressif de l'emprunt,
- montant des frais : 0.15% du montant sollicité soit 750.00€,
- déblocage des fonds : 10% minimum dans le mois qui suit l'édition des conventions de prêt, appels des fonds possible jusqu'en août 2017.

2) autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document utile à la réalisation de l'emprunt.

16) Emprunt : centre de loisirs et d'hébergement

Monsieur le maire fait part au conseil municipal de la nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 600 000.00 euros pour financer les travaux de construction du centre de loisirs sans hébergement.

Plusieurs organismes de crédit ont été sollicités.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

1) retenir la proposition de la Caisse d'Epargne Lorraine- Champagne-Ardenne s'établissant comme suit :

- montant du prêt : 600 000.00 euros,
- durée : 20 ans,
- type de taux : taux fixe 2.23%, à échéances constantes,
- rythme des échéances : annuelle,
- montant des frais : 600.00€,

2) autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat et tout document utile à la réalisation de l'emprunt.

17) Garantie d'emprunt :

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la demande de garantie d'emprunt présentée par MON LOGIS à hauteur de 80% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 54 000.00 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Ce prêt PLAI foncier de 54 000.00 euros est destiné à financer la construction de 2 logements locatifs, 6 avenue Pasteur à AIX-EN-OTHE.

Les caractéristiques financières du prêt sont les suivantes :

Pour les prêts indexés sur le livret A

Montant du prêt : PLAI foncier	54 000.00 euros
Si avec préfinancement :	
-durée de la période de préfinancement :	de 3 à 24 mois
-durée de la période d'amortissement :	50 ans

Périodicité des échéances :	annuelle
Index :	Livret A
Taux d'intérêt actuariel annuel	Taux du livret A en vigueur à la date d'effet du contrat de prêt -0.20 pdb Révision du taux d'intérêt à chaque échéance en fonction de la variation du taux du Livret A sans que le taux d'intérêt puisse être inférieur à 0%
Profil d'amortissement :	Amortissement déduit avec intérêts prioritaires
Modalité de révision :	« simple révisabilité » (SR)
Taux de progressivité des échéances	Si SR : de 0% à 0.50% maximum

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accorde à l'unanimité sa garantie à hauteur de 80% pour le remboursement du prêt dont les caractéristiques sont exposées ci-dessus.

18) Adhésion au CNAS :

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget, le conseil municipal décide :

-de mettre en place une action sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 01/09/2016 et autorise en conséquent Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS,

-cette adhésion étant renouvelée annuellement par tacite reconduction, l'organe délibérant accepte de verser au CNAS une cotisation évolutive et correspondant au mode de calcul suivant : nombre de bénéficiaires actifs et/ou retraités indiqués sur les listes x la cotisation par bénéficiaires actifs et/ou retraités,

-de désigner Mme Béatrice TRUTAT, membre de l'organe délibérant, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

19) Désignation des délégués du SIVOS de la Vanne :

Monsieur le Maire indique qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués qui siègeront au SIVOS de la Vanne.

Après appel à candidatures, le Conseil Municipal désigne à l'unanimité madame, Sophie LONGUET et Monsieur Roland BROQUET.

20) Renouvellement des membres du conseil d'administration du CCAS d'AIX-VILLEMAUR-PALIS

Monsieur le Maire rappelle, que le Conseil Municipal a décidé par délibération n°2016-006, de fixer à 16 le nombre des membres du conseil d'administration, et de désigner les huit membres élus ci-après au conseil d'administration du CCAS: Mesdames, Brigitte CARLIER, Maude

FROTTIER, Agnès POUARD, Béatrice TRUTAT, et Messieurs Christian BOUSARD, Roland BROQUET, Claude DUCARD, Pascal GUYON.

A la demande de Madame Agnès POUARD et en accord avec Madame Marie-Brigitte THIBORD, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal que Madame Marie-Brigitte THIBORD se substitue à Madame Agnès POUARD.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de substituer Madame Marie-Brigitte THIBORD à Madame Agnès POUARD au sein du Conseil d'Administration du CCAS d'AIX-VILLEMAUR-PALIS.

Levée de la séance : 22h00.